

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	30
Représentés	11
Absents	2
<b>Votes</b>	
Pour	41
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 6 novembre 2024

Le mercredi 6 novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 29 octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présent.e.s :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, OMRANE Alain, COHEN Rachel, BOURVEN Julien, POUUDY Franklin, CHIRANE El Arbi, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, BALIAS Thierry, ESSONE-MENGUE Terence, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, LEMOINE Nathalie,

**Étaient représenté.e.s :**

COELHO Vasco donne mandat à DRUART Frédéric  
BENKHALA Malika donne mandat à PANETTA Tonino  
GAULIER Danièle donne mandat à SASU Hancès  
LANTERNIER Lucie donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian  
FOURNIER Laura donne mandat à MARQUES Henrique  
BEZACE Mathilde donne mandat à HACHE Bénédicte  
AOUMMIS Hassan donne mandat à DESPRES Catherine  
FOURNIAUD Martine donne mandat à GUILLAUD-BATAILLE Fabien  
HUTIN Sébastien donne mandat à BALIAS Thierry  
DIMNET Jocelyne donne mandat à BOURVEN Julien

**Étaient absent.e.s :**

FONDENEIGE Matthias  
DOS REIS Sabrina

**Secrétaire de séance :**

DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le  
12/11/2024

de la publication le  
13/11/2024

**O B J E T**

**Répartition des subventions municipales aux associations sportives  
année 2024**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20241112-DEL-24-137-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2024  
Date de réception préfecture : 12/11/2024

## Répartition des subventions municipales aux associations sportives année 2024

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal, le soutien permanent apporté aux associations sportives par la commune.

Dans ce cadre, chaque année des subventions votées par le conseil municipal sont accordées aux associations sportives.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le montant des subventions proposées.

### LE CONSEIL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29,

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2024

Vu l'avis favorable de la Commission des Sports du 17 Octobre 2024

Considérant la volonté de la commune de soutenir les associations sportives et soutenir l'activité sportive dans la commune,

### D É L I B È R E

**Article 1** : Décide de verser comme suit les subventions directes allouées aux associations sportives pour l'année **2024** :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION 2024
ACADEMIE BOXE CLUB (BOXE FRANÇAISE)	2 000 €
ASSOCIATION GYMNIQUE DE CHOISY (AGCR)	18 000 €
ATHLETIQUE CLUB DE CHOISY LE ROI (ACCR)	17 000 €
AVIRON CLUB 94 (AC94)	16 000 €
BOULISTES SPORTIFS DE CHOISY (BS CHOISY)	12 000 €
BOXING CLUB DE CHOISY (BOXE ANGLAISE)	4 000 €
CERCLE SPORTIF QUARTIERS LIBRES (boxe éducative)	6 000 €
CHOISY BADMINTON CLUB 94	12 000 €
CHOISY SPORT RANDO	1 000 €
CHOISY TENNIS DE TABLE	10 000 €
CHOISY TOUS EN FORME	2 000 €
CLUB CARPE	1 000 €
CLUB MOUCHE DE CHOISY ET ENVIRONS	1 000 €
CLUB NAUTIQUE DE CHOISY LE ROI	6 000 €
DESSPORT (JIU JITSU BRESILIEN)	6 500 €
EIGHTY NEINERS FOOTBALL AMERICAIN	3 000 €
FAMILY SPORTS	1 200 €
FOOTBALL CLUB CHOISY LE ROI (FCCR)	10 000 €
GOLF CLUB DE CHOISY	2 000 €
GROUPEMENT AMICAL DES TIREURS (GAT)	3 000 €
HAND BALL DE CHOISY LE ROI	20 000 €
JUDO CLUB DE CHOISY	18 000 €
KARATE (SEI KARATE SHINTAI DO)	9 000 €
KICK BOXING CLUB DE CHOISY (BOXE AMERICAINE)	2 000 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	5 000 €
RUGBY CLUB DE CHOISY (RCC)	39 000 €
SECOND SOUFFLE	2 000 €
SKI CLUB	2 000 €
SPORT ADAPTE CHOISY LE ROI (SACLR)	6 000 €
SPORTING CLUB DES NAGEURS (SCNCR)	42 000 €
STAR GYM	1 000 €
TAI CHI CHUAN	1 300 €
TAE KWON DO CLUB DE CHOISY	4 500 €
TENNIS CLUB DE CHOISY	5 000 €
TWIRLING CLUB DE CHOISY	12 000 €
VOLLEY BALL CLUB CHOISY LE ROI	10 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>418 000 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
094-21910028-20241112-DEL-24-137-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2024  
Date de réception en préfecture : 12/11/2024

**Article 2** : Décide de verser une subvention exceptionnelle pour sportifs de haut niveau aux familles suivantes :

KILIC PEGOURIE pour un montant de **1 000 €**

DURAND BORNET pour un montant de **1 500 €**

**Article 3** : Décide de verser une subvention exceptionnelle de **1 500 €** au collège J. Valles de Choisy-le-Roi pour le fonctionnement de la section sportive Wakeboard au parc des sports de Choisy-le-Roi auprès de la fédération française de ski nautique et Wakeboard

**Article 4** : Autorise le Maire ou à défaut son adjoint à signer la convention financière d'objectifs et de moyens 2024 avec les associations sportives qui perçoivent des aides directes ou indirectes de la ville.

**Article 5** : Dit que l'inscription budgétaire nécessaire au paiement figure au budget primitif de la commune.

**Article 6** : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance du 6 novembre 2024

Pour extrait conforme  
Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20241112-DEL-24-137-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2024  
Date de réception préfecture : 12/11/2024